

Rapport d'activité

2011



Cour des comptes
Grand-Duché de Luxembourg

Table des matières

INTRODUCTION	7
1. LE COLLÈGE DE LA COUR DES COMPTES	7
2. FINALISATION DES CONTRÔLES ENTAMÉS EN 2010.....	9
2.1 CONTRÔLES RÉCURRENTS.....	9
2.2 CONTRÔLES SÉLECTIONNÉS.....	9
3. EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2011	11
3.1 CONTRÔLES EXÉCUTÉS EN RAISON D'UNE OBLIGATION LÉGALE	11
3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2010.....	11
3.1.2 Contrôles récurrents	11
3.1.3 Contrôles sélectionnés.....	12
3.1.4 Contrôles relevant de la mission de l'ancienne Chambre des comptes.....	12
3.2 RAPPORTS ET AVIS SOLLICITÉS PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.....	13
3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2012.....	13
3.3 ACTIVITÉS INTERNATIONALES.....	13
3.3.1 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo- luxembourgeoise (C.A.B.L.).....	13
3.3.2 Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN)	13
4. RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.....	15
4.1 COMMISSION DU CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	15
4.2 COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET	15
4.3 COMMISSION DES INSTITUTIONS ET DE LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE	15
4.4 DOTATION FINANCIÈRE DE LA COUR DES COMPTES.....	15
5. RELATIONS INTERNATIONALES	17
5.1 COUR DES COMPTES EUROPÉENNE.....	17
5.2 RÉUNIONS AU NIVEAU DES AGENTS DE LIAISON DES ISC DE L'UE	17
5.3 COMITÉ DE CONTACT DES PRÉSIDENTS DES ISC DE L'UE.....	17
5.4 EUROSAI.....	17
5.5 AISCCUF	17
5.6 VISITES DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES	17
6. COMPOSITION DU COLLÈGE DE LA COUR DES COMPTES	19

Table des matières - suite

7. ADMINISTRATION DE LA COUR DES COMPTES	21
7.1 PERSONNEL.....	21
7.1.1 Evolution du personnel en 2011.....	21
7.1.2 Formation des agents de la Cour	21
7.2 BUDGET DE LA COUR DES COMPTES	22



Introduction

La Cour des comptes, institution supérieure de contrôle de la légalité, de la régularité et de l'économicité des finances publiques du Grand-Duché de Luxembourg, est organisée et exerce ses attributions conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

1. Le collège de la Cour des comptes

Suivant l'article 9 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour qui est composée de cinq membres décide de façon collégiale. A cette fin, la Cour se réunit régulièrement en séance. En 2011, le collège de la Cour des comptes a consacré 20 séances à l'exercice des attributions lui dévolues en vertu des dispositions de la loi mentionnée ci-dessus.

Ont figuré notamment à l'ordre du jour des séances du collège :

- le suivi de l'exécution des contrôles mis en œuvre au cours de l'exercice 2010 ou abordés en 2011,
- l'examen des conclusions de contrôle présentées par les membres-rapporteurs,
- la délibération et l'arrêt des constatations et recommandations à retenir dans les rapports et avis,
- les questions d'orientation générale de l'institution (coordination au niveau des secteurs de compétence, référentiel de procédure et méthode de travail),
- les décisions en relation avec la gestion du personnel et l'administration de la Cour des comptes.

Dans sa séance du 14 décembre 2011, la Cour a délibéré et adopté son programme de travail pour l'exercice 2012.

2. Finalisation des contrôles entamés en 2010

Les contrôles visés sous rubrique concernent :

- une partie des contrôles récurrents,
- différents contrôles sélectionnés.

2.1 Contrôles récurrents

Conformément aux dispositions des lois organiques portant création de différents organismes publics, la Cour des comptes procède annuellement au contrôle de leur gestion financière et à l'examen de leurs comptes des exercices clos.

Au courant de l'année 2011, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des années 2007, 2008 et 2009 des organismes suivants :

- Office national du remembrement ;
- Fonds national de solidarité .

Au courant de l'année 2011, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des années 2008 et 2009 des organismes suivants :

- Centre virtuel de la connaissance de l'Europe ;
- Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster.

2.2 Contrôles sélectionnés

De sa propre initiative, la Cour peut se saisir de tout contrôle de gestion financière des deniers publics qui est susceptible de rentrer dans le champ de contrôle déterminé par la loi. Aussi a-t-elle le pouvoir de présenter à tout moment suite à un contrôle ses constatations sur des domaines spécifiques de gestion financière sous forme de rapports spéciaux. Ces rapports accompagnés des observations du contrôlé sont présentés à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés en vue de leur examen par celle-ci.

En 2011, trois contrôles sélectionnés, dont la phase de préparation et, en partie, la phase de réalisation se situait en 2011, ont abouti au

- rapport spécial - suivi des constatations et recommandations contenues dans le rapport spécial de la Cour des comptes sur le contrôle des programmes quinquennaux d'équipement sportif et du Fonds d'équipement sportif national adopté par la Cour en sa séance du 15 décembre 2010 et publié le 4 avril 2011 ;
- rapport spécial sur les établissements publics 2011 adopté par la Cour en sa séance du 1^{er} mars 2011 ;
- rapport spécial de la Cour des comptes portant sur certaines mesures prises dans le cadre de la lutte contre le chômage adopté par la Cour en sa séance du 8 décembre 2010 et publié le 27 juin 2011.

En 2011 les travaux sur un contrôle sélectionné du programme de travail de l'année 2010 ont été poursuivis.

3. Exécution du programme de travail pour l'année 2011

En 2011, les tâches de contrôle que la Cour a adoptées le 15 décembre 2010 dans son programme de travail pour l'exercice 2011, ont été exécutées comme indiqué ci-après :

3.1 Contrôles exécutés en raison d'une obligation légale

3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2010

Les constatations et recommandations de la Cour des comptes sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2010, établi en conformité avec les dispositions de l'article 5 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, furent arrêtées par la Cour en sa séance du 26 septembre 2011. Le document a été transmis au président de la Chambre des Députés et présenté en date du 7 novembre 2011 à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

3.1.2 Contrôles récurrents

En exécution du programme de travail pour 2011, les contrôles récurrents suivants ont été arrêtés par la Cour :

- Financement des partis politiques ;
- Service de renseignement ;

En ce qui est des autres contrôles récurrents, ces contrôles ont été engagés, mais n'ont pas été conclus définitivement. C'est le cas des organismes et services suivants :

- Fonds national de solidarité ;
- Communauté des transports ;
- Centre national sportif et culturel ;
- Fonds pour la rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville de Luxembourg ;
- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg ;

- Fonds Belval - établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest ;
- Fonds pour le développement du logement et de l'habitat ;
- Université de Luxembourg ;
- Commission de surveillance du secteur financier ;
- Fonds de solidarité viticole ;
- Centre de prévention des toxicomanies ;
- Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques ;
- Caisse de consignation ;
- Institut national de formation continue.

3.1.3 Contrôles sélectionnés

Dans le cadre de l'exécution du programme de travail pour 2011, les travaux relatifs à trois contrôles sélectionnés ont été entamés et continués au-delà de la fin de l'année 2011 par la Cour.

3.1.4 Contrôles relevant de la mission de l'ancienne Chambre des comptes

A l'instar des attributions dévolues à la Chambre des comptes, la Cour a poursuivi les contrôles en matière de traitements, d'indemnités et de salaires des agents de l'Etat au-delà de la clôture de l'exercice budgétaire 2000.

3.2 Rapports et avis sollicités par la Chambre des Députés

3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2012

Le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2012 a été transmis à la Cour des comptes pour avis par dépêche de M. le Président de la Chambre des Députés en date du 28 octobre 2011.

La Cour des comptes a émis son avis sur le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2012 en conformité avec l'article 6 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

Cet avis fut arrêté par la Cour en sa séance du 8 novembre 2011 et transmis à la Chambre des Députés pour être discuté le 15 novembre 2011 à la Commission des Finances et du Budget lors de l'analyse du projet de loi budgétaire par cette même commission.

3.3 Activités internationales

3.3.1 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise (C.A.B.L.)

Un membre de la Cour a participé le 12 mai 2011 en tant que membre du Comité de contrôle financier au contrôle annuel des comptes de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise.

3.3.2 Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN)

Les 16 et 17 mai 2011, un membre de la Cour a assisté à Bruxelles au colloque annuel consacré à l'examen et à l'adoption du rapport d'activité pour 2010 du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN.

4. Relations avec la Chambre des Députés

4.1 Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Au cours de l'année 2012, des membres de la Cour ont pris part à 6 réunions de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire. Ces réunions ont eu pour objet, entre autres :

- le rapport de la Cour des comptes sur l'observation de divers articles de la loi sur le financement des partis politiques – exercice 2009 ;
- le rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics – année 2011 ;
- le rapport spécial de la Cour des comptes sur le contrôle des programmes quinquennaux d'équipement sportif et du Fonds d'équipement sportif national ;
- le rapport spécial de la Cour des comptes portant sur certaines mesures prises dans le cadre de la lutte contre le chômage ;
- le rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2010.

4.2 Commission des Finances et du Budget

En date du 15 novembre 2011, la Cour a présenté aux membres de la Commission des Finances et du Budget son avis sur le projet de loi 6350 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2012.

4.3 Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

En date du 12 octobre 2011, le Président de la Cour des comptes a participé à une réunion ayant pour objet la mise au point de la mise en application des recommandations du GRECO (Groupe d'Etats contre la corruption du Conseil de l'Europe).

4.4 Dotation financière de la Cour des comptes

En vue de faire arrêter au budget des recettes et des dépenses de l'Etat la dotation au profit de la Cour des comptes, l'état prévisionnel pour l'exercice 2012 établi par cette dernière a été transmis le 6 mai 2011 à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

En date du 6 mai 2011, la Cour des comptes a envoyé à la Chambre des Députés ses comptes concernant l'année 2010 aux fins de vérification budgétaire et d'apurement des comptes parallèlement à ceux de la Chambre des Députés.

La résolution portant approbation des comptes au 31 décembre 2010 de la Cour des comptes a été adoptée par la Chambre des députés en sa séance publique du 7 décembre 2011.

5. Relations internationales

5.1 Cour des comptes européenne

Le 17 octobre 2011, la Cour des comptes a reçu le membre luxembourgeois de la Cour des comptes européenne, accompagné de ses collaborateurs, pour une réunion de travail.

En vertu des dispositions de l'article 287 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, un membre a participé aux contrôles sur place dans le cadre de la visite d'audit pilote de performance des fonds SOLID (Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers (FEI) et Fonds européen pour les réfugiés (FER)).

5.2 Réunions au niveau des agents de liaison des ISC de l'UE

Les 12 et 13 mai 2011, la Cour a participé à la réunion des agents de liaison des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) des pays membres de l'Union européenne qui s'est tenue à Sofia.

5.3 Comité de contact des Présidents des ISC de l'UE

La Cour a participé les 13 et 14 octobre 2011 à la réunion du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne qui s'est tenue à Luxembourg.

5.4 EUROSAI

Du 29 mai au 3 juin 2011, la Cour a participé au VIII^{ème} Congrès EUROSAI à Lisbonne.

5.5 AISCCUF

Du 21 au 28 février 2011, la Cour a participé VI^{ème} Assemblée générale de l'AISCCUF à Ouagadougou.

5.6 Visites de délégations étrangères

Le 10 mai 2011, la Cour a reçu la visite d'une délégation de l'ULATOC, syndicat des travailleurs des organismes de contrôle des pays de l'Amérique latine.

Le 27 septembre 2011, la Cour a reçu le Président du Tribunal de Contas de la République du Cap-Vert. A cette occasion un accord de coopération entre les deux institutions a été signé.

Le 22 novembre 2011, la Cour a reçu Monsieur Sergei Vadimovich Stepashin, Président de l'ISC de la Fédération russe, accompagné du directeur des relations internationales pour une visite de travail.

Le 1er décembre 2011, la Cour a reçu la Commission de contrôle d'exécution budgétaire du Parlement de la République tchèque.

6. Composition du collège de la Cour des comptes

Avec effet au 1^{er} février 2011, Monsieur Carlo Mulbach a été nommé conseiller à la Cour des comptes, en remplacement de Monsieur Ralph Kass, qui avait obtenu démission de ses fonctions à partir 1^{er} décembre 2010.

7. Administration de la Cour des comptes

7.1 Personnel

7.1.1 Evolution du personnel en 2011

Situation du personnel au 1.1.2011

Au 1^{er} janvier 2011, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 11 agents
- Carrière moyenne : 10 agents dont 2 à tâche partielle et 2 en congé sans solde
- Carrière inférieure : 1 agent
- Employés : 9 agents dont 3 à tâche partielle

Situation du personnel au 1.1.2012

Au 1^{er} janvier 2012, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 11 agents
- Carrière moyenne : 10 agents dont 2 à tâche partielle et 2 en congé sans solde
- Carrière inférieure : 1 agent
- Employés : 8 agents dont 3 à tâche partielle

Au cours de l'année 2011, la Cour des comptes a procédé à l'admission au stage de la carrière de l'auditeur d'un agent en remplacement d'une fonctionnaire ayant accepté d'exercer le mandat de membre de la Chambre des députés. L'effectif de la carrière des employés s'est trouvé réduite d'une unité comme suite à la mise à la retraite pour cause d'invalidité d'une employée avec effet au 1^{er} juillet 2011.

7.1.2 Formation des agents de la Cour

7.1.2.1 Formation continue

Tout au long de l'année 2011, des agents ont participé à des cours de formation spécifiques offerts par l'Institut national d'administration publique (INAP).

7.1.2.2 Séminaire de formation

Deux auditeurs ont participé au séminaire sur le « The Audit of Public Private Partnerships (PPP) – EU Contact Committee and EUROSAI » organisé à Bonn du 8 au 11 février 2011.

Deux auditeurs ont participé à une réunion du groupe de travail sur la TVA du Comité de contact qui a eu lieu à Budapest les 4 et 5 juillet 2011.

Le vice-président de la Cour a participé du 6 au 12 novembre 2011 au « 14th Meeting of INTOSAI Working Group on Environmental Auditing » à Buenos Aires.

7.2 Budget de la Cour des comptes

En vertu de la loi du 17 décembre 2010 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat, une dotation budgétaire est mise à la disposition de la Cour des comptes en vue du paiement des dépenses lui incombant. Le budget de la Cour pour l'exercice 2011 proposé par le président de la Cour a été approuvé par le collège de la Cour à l'unanimité des voix dans sa séance du 20 janvier 2010.

Suivant le compte de revenus et charges de la Cour des comptes, les recettes et les dépenses pour 2011 s'établissent au 31 décembre 2011 comme suit :

Recettes	Dotation budgétaire	3.851.054,00 euros
	Recettes diverses	3.831,97 euros
	Intérêts créditeurs	5.873,18 euros
	Total (1)	3.860.759,15 euros
Dépenses	Frais de personnel	3.301.654,46 euros
	Frais de fonctionnement	159.570,23 euros
	Dépenses en capital	40.800,82 euros
	Total (2)	3.502.025,51 euros
	Excédent (1) – (2)	358.733,64 euros



Cour des comptes
Grand-Duché de Luxembourg

2, avenue Monterey
Téléphone : (+352) 474456-1

L-2163 Luxembourg
Fax : (+352) 472186

cour-des-comptes@cc.etat.lu